

**Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales  
Commune à Conseil général - législature 2021 - 2026**

Commune de ..... Clarmont .....

Séance du ..... 25 mars 2021 ..... à 18 h 30 .....

Lieu ..... Collège intercommunal de Chaniaz .....

**1. Accueil**

Les citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales, ainsi que les conseillers municipaux élus le 7 mars 2021, ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillers municipaux élus sont mises à la dispositions de Madame la Préfète.

Il est constaté que les élections du 7 mars 2021 n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète, Andrea Arn, préside les opérations, elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle déclare la séance ouverte.

**2. Désignation d'un/une secrétaire de séance**

Elle désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M ..... Erika Favre .....

**3. Désignation de deux scrutateurs/trices de séance**

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mme / M ..... Edith Viande .....

Mme / M ..... Solange Brunod .....

**4. Appel**

Il est procédé à l'appel.

**5. Assermentation des membres du Conseil**

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun/une solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Les membres absents seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : ..... 16 ..... dont la liste est jointe au PV.

## 6. Assermentation des membres de la Municipalité

Madame la Préfète félicite les conseillers/ères municipaux/ales pour leur élection, puis, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus/es aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de la dite loi.

Municipales / municipaux : Mme/M.....Annette Mann.....  
Mme/M.....Luc Vidaredz.....  
Mme/M.....Fabien Fiechter.....  
Mme/M.....Fabrice Gibaud.....  
Mme/M.....

A l'appel de son nom, chaque municipal/e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## 7. Assermentation du/de la Syndic/que

A l'appel de son nom, le Syndic/la Syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé/e pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Syndic/que : Mme/M.....Annick Tschudi.....

## 8. Election du/de la Président/e du Conseil

En préambule, Madame la Préfète donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la Loi sur les communes concernant le mode du scrutin. Elle rappelle que le/la Président/e est élu/e pour un an. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/  
non

Election au scrutin

### 1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : .....rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : ..... majorité : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient .....voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient .....voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient .....voix

### 2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : .....rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Candidat/e n°1 Mme/M..... obtient .....voix

Candidat/e n°2 Mme/M..... obtient .....voix

Candidat/e n°3 Mme/M..... obtient .....voix

Est élu/e : Mme / M.....Luc Fontollet..... par .....voix / tacitement

## 9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Madame la Préfète rappelle que le/la secrétaire du Conseil est élu/e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi/e en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidat/e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/  
non

Election au scrutin

### 1<sup>er</sup> Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : .....rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : ..... majorité : .....

Candidat/e n°1 Mme/M ..... obtient .....voix

Candidat/e n°2 Mme/M ..... obtient .....voix

Candidat/e n°3 Mme/M ..... obtient .....voix

### 2<sup>ème</sup> Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : .....rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Candidat/e n°1 Mme/M ..... obtient .....voix

Candidat/e n°2 Mme/M ..... obtient .....voix

Candidat/e n°3 Mme/M ..... obtient .....voix

Est élu/e : Mme / M Erka Fave par ..... voix / tacitement

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 LC entre le/la président/e et le/la secrétaire.

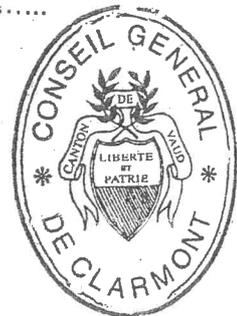
Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Madame la Préfète remercie l'assemble et se retire après avoir remis la présidence au nouveau/ à la nouvelle président/e du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.

La Préfète :



Le/la Secrétaire provisoire :



Annexe : liste des membres



**Commune de Clarmont - Conseil général - Législature 2021-2026**

**Installation des Autorités du 25 mars 2021**

**Membres du Conseil général assermentés :**

| <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> |
|------------|---------------|
| Brunner    | Andreas       |
| Brunod     | Solange       |
| Fontolliet | Luc           |
| Gay        | Olivia        |
| Iseli      | Patrick       |
| Mann       | Cédric        |
| Maurer     | Florian       |
| Maurer     | Luc           |
| Messerli   | Annette       |
| Staines    | Anthony       |
| Tschudi    | Marc          |
| Viande     | Chantal       |
| Viande     | Christian     |
| Viande     | Edith         |
| Vidoudez   | Noëlle        |
| Wälchli    | Laurence      |

**Total** **16**



# Procès-verbal de l'installation des Autorités communales de Clarmont pour la législature 2021-2026

Jeudi 25 mars 2021 à 18h30

---

## Ordre du jour

### 1<sup>ère</sup> partie (sous la présidence de Madame la Préfète)

- 1) Accueil
- 2) Désignation d'un-e secrétaire de séance
- 3) Désignation de deux scrutateurs/trices de séance
- 4) Appel
- 5) Assermentation des membres du Conseil
- 6) Assermentation des membres de la Municipalité
- 7) Assermentation de la Syndique
- 8) Élection du/de la Président-e du Conseil
- 9) Élection du/de la Secrétaire du Conseil

### 2<sup>ème</sup> partie (sous la présidence du nouveau Président)

- 10) Élection du/de la Vice-président-e
- 11) Élection des Scrutateurs/trices
- 12) Élection des Scrutateurs/trices suppléant-e-s
- 13) Élection des membres de la Commission de gestion, des finances et ad hoc
- 14) Élection des membres de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes
- 15) Nomination des délégué-e-s aux associations intercommunales (ACIC, ASIABE, ERM)

La première partie de la séance, présidée par Madame Arn, Préfète du district de Morges, a fait l'objet d'un procès-verbal séparé, lu et approuvé en séance.

**M. Luc Fontolliet**, élu Président du Conseil, remercie Madame la Préfète, félicite les membres de la Municipalité pour leur élection et salue les membres du Conseil fraîchement assermentés pour la législature 2021-2026.

---

## 10. Élection du/de la Vice-président-e

**M. Luc Fontolliet**, demande si quelqu'un souhaite se présenter ou proposer un membre du Conseil pour le poste de Vice-président, ce qui n'est pas le cas.

M. Rocco Tavaglione, actuellement Vice-président mais absent, a fait part au Bureau de son intérêt. M. Luc Fontolliet propose que sa candidature soit retenue et que son élection soit reportée à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

---

**M. Anthony Staines** demande si l'élection ne peut pas malgré tout être faite de suite.

**M. Luc Fontolliet** répond que cela n'est pas possible car un candidat doit être membre du Conseil et donc être assermenté pour être élu Vice-Président.

**M. Anthony Staines** fait remarquer que les membres de la Municipalité ont été assermentés ce jour, alors qu'ils ont été élus précédemment et demande s'il ne pourrait pas en être de même pour le Vice-président.

**Mme Andrea Arn**, Préfète, répond que la Municipalité est élue par votation populaire et que, pour le Vice-président, la condition d'être membre du Conseil prime.

## **11. Élection des Scrutateurs/trices**

Mme Chantal Viande et M. Patrick Iseli sont élus tacitement Scrutateurs du Conseil et du Bureau électoral.

## **12. Élection des Scrutateurs/trices suppléant-e-s**

Mme Olivia Gay et Mme Noëlle Vidoudez sont élues tacitement Scrutatrices suppléantes du Conseil et du Bureau électoral.

## **13. Élection des membres de la Commission de gestion, des finances et ad hoc**

Restent en poste: Mme Olivia Gay et M. Jean-Pierre Imesch. Ce dernier devient rapporteur.

M. Marc Tschudi, actuellement suppléant, a informé le Bureau que, à la suite de l'élection de Mme Anouck Tschudi à la fonction de Syndic, il souhaite remettre son mandat.

Il est donc nécessaire d'élire un membre et un suppléant.

M. Andreas Brunner est élu tacitement membre de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

M. Cédric Mann est élu tacitement membre suppléant de la Commission de gestion, des finances et ad hoc.

## **14. Élection des membres de la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes**

Mme Chantal Viande, M. Anthony Staines et M. Marc Tschudi sont élus tacitement membres de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes.

## **15. Nomination des délégué-e-s aux associations intercommunales (ACIC, ASIABE, ERM)**

Conformément aux décisions prises par les Conseils des communes concernées, l'Association du Complexe Intercommunal de Chaniaz (ACIC) va être dissoute dans les mois à venir et les délégués actuellement en poste (pour Clarmont : Jean-Pierre Imesch et Marc Tschudi) le resteront jusqu'à sa dissolution. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à de nouvelles nominations de délégués auprès de l'ACIC.

Mme Olivia Gay est nommée déléguée de l'Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs (ASIABE).

M. Christian Viande est nommé délégué de l'association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM).

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités, **M. Luc Fontolliet** termine en rappelant les dates importantes à venir :

- Dimanche 13 juin 2021 : votations fédérales
- Mercredi 16 juin 2021 : dernière séance ordinaire du Conseil général de la législature 2016-2021
- 24 novembre 2021 : première séance ordinaire du Conseil général de la législature 2021-2026

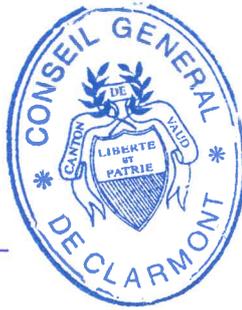
**M. Christian Viande** demande la parole pour inviter la population à refuser les deux initiatives en lien avec l'agriculture qui seront soumises au peuple le 13 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 19h30 et informe que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel verre de l'amitié est reporté.

Clarmont, le 25 mars 2021.



L. Fontolliet, Président



E. Favre, Secrétaire